

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Lège-Cap Ferret, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lège-Cap Ferret, sous la présidence de Monsieur Philippe de Gonneville, Maire.

Date de la convocation : 18 octobre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

PRESENTS : Philippe de Gonneville, Maire ; Laëtitia Guignard ; Thierry Sanz ; Catherine Guillerm ; Alain Pinchedez ; Evelyne Dupuy ; Alain Bordeloup ; Marie Delmas Guiraut ; **Adjoints** ; Véronique Germain ; Jean Castaignede; Nathalie Heitz ; Marie Noëlle Vigier ; Thomas Sammarcelli ; David Lafforgue ; Valéry de Saint Léger ; Luc Arsonneaud ; Anny Bey ; Brigitte Reumond ; Véronique Debove ; Fabrice Pastor Brunet ; **Conseillers Municipaux**.

Pouvoirs :

Blandine Caulier à Thierry Sanz
Gabriel Marly à Nathalie Heitz
Vincent Verdier à Evelyne Dupuy
Simon Sensey à David Lafforgue
Laure Martin à Marie Noëlle Vigier
Annabel Suhas à Marie Delmas Guiraut
Sylvie Laloubere à Jean Castaignede
Brigitte Belpeche à Catherine Guillerm
Isabelle Labrit Quincy à Véronique Germain

Véronique Germain a été désignée comme secrétaire de séance

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire.

Monsieur Philippe de Gonneville : Bonsoir à tous, merci de votre présence à ce Conseil municipal exceptionnel. À situation exceptionnelle, Conseil municipal exceptionnel. J'aimerais saluer celles et ceux qui nous rejoignent sur le Facebook de la ville de Lège-Cap-Ferret.

Appel des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Philippe de Gonneville : Le quorum étant atteint, je déclare cette séance de Conseil municipal ouverte.

Monsieur François Martin ayant démissionné le 18 juillet 2022 de ses fonctions de conseiller municipal et de conseiller communautaire, Isabelle LABRIT QUINCY lui succède au poste de conseillère municipale selon l'article L270 du Code électoral. Thierry Sanz prend un poste de conseiller communautaire. Isabelle sera officiellement installée lors du prochain Conseil municipal et les membres des commissions municipales seront revues en conséquence.

- **Approbation du procès-verbal du 30 juin 2022**

Monsieur Philippe de Gonneville : Avez-vous des observations à formuler ?

Madame Véronique Debove : Oui. Je souhaiterais simplement récupérer le document que vous aviez dit envoyer par Monsieur Bédélé sur le tableau des effectifs.

Monsieur Philippe de Gonneville : Ce sera fait dans les prochains jours.

Madame Véronique Debove : Je l'espère. J'ai demandé par mail, mais ce n'est pas arrivé.

Monsieur Philippe de Gonneville : Il est prêt.

Madame Véronique Debove : Merci.

Monsieur Philippe de Gonneville : Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Non ?

- **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Philippe de Gonneville : Je vous propose de désigner Véronique Germain. Y a-t-il des oppositions ? Non.

L'ordre du jour vous a été envoyé en annexe de la convocation. Avez-vous des observations sur cet ordre du jour ? Pas d'observation.

La saison estivale 2022 a été marquée malheureusement par des incendies de forêt de grande ampleur et en très grand nombre sur le territoire national et tout particulièrement sur le territoire girondin. Il y avait des feux à Landiras 1 et Landiras 2, à La Teste, à Sainte-Hélène et plus près de chez nous à Arès. Si nous n'avons pas eu à affronter d'incendie majeur chez nous, nous avons quand même connu des départs de feu. Heureusement, ils ont pu être circonscrits rapidement. Il y en a eu un qui a démarré au Four au mois de juillet et un autre le 10 août au Truc Vert qui a quand même brûlé 5 000 mètres carrés, 0,5 hectare. Heureusement, grâce à l'efficacité des sapeurs-pompiers, nous avons pu circonscire ces incendies.

Je ne vous cache pas que ce risque majeur des incendies de forêt est un risque qui m'empêche de dormir et tout particulièrement cet été. Imaginez les conditions que nous avons connues exceptionnelles, avec une température flirtant les 40 degrés, avec une hygrométrie proche des 10%, c'est-à-dire des hygrométries sahariennes. Les vents étaient de nord-ouest et assez soutenus. Dans ces conditions-là, je crains le pire pour notre belle presqu'île. Quand je dis le pire, c'est le pire pour notre territoire. Malheureusement, nous risquons dans un cas comme celui-là de déplorer un certain nombre de victimes. C'est vrai que nous avons choisi de vivre collectivement sous la forêt. C'est un choix qui a été fait par mes prédécesseurs et c'est un choix que nous entendons faire perdurer. C'est dans notre ADN ici d'avoir une ville sous la forêt.

Il y a une imbrication extrêmement forte entre nos habitations et la forêt qui nous entoure. Il est vrai que nous sommes exposés à un certain nombre de risques majeurs : risque de submersion marine, risque d'érosion marine, risque d'avancée du dunaire – encore que ces risques aient été largement stabilisés par les travaux de l'Office national des forêts il y a une trentaine d'années –. Néanmoins, cela perdure comme étant un risque. Surtout, au-delà du risque des phénomènes tempétueux que j'espère nous ne connaissons pas cet hiver, mais qui endommage régulièrement notre belle presqu'île, le risque majeur qui existe aujourd'hui avec l'évolution climatique est le risque d'incendie de forêt. Imaginez une presqu'île qui brûle. Tout le travail que mes prédécesseurs et nous-mêmes avons fait serait anéanti. Sur le plan environnemental, ce serait une véritable catastrophe. Sur le plan humain, ce serait une véritable catastrophe.

C'est la raison pour laquelle je voulais que nous nous réunissions tous ensemble pour évoquer ce risque et pour échanger. J'ai le sentiment que l'intelligence collective est toujours supérieure à l'intelligence individuelle. C'est la raison pour laquelle après cet échange et après avoir demandé à un conseiller

municipal qui va être chargé tout particulièrement de ces problèmes de risque naturel et majeur – c’est Luc Arsonneaud que j’ai chargé de cela. Il a déjà travaillé avec Évelyne Dupuy pour imaginer une feuille de route –, je souhaite que nous partagions cette feuille de route collectivement, majoritairement, opposition et public. Cette feuille de route, je souhaite que nous la partagions au-delà de l’échelon local, à un échelon intercommunal. C’est le vœu de la Préfète. La Préfète a demandé à l’intercommunalité, c’est-à-dire la COBAN, de travailler sur un plan intercommunal de sauvegarde et de mettre en commun un certain nombre de moyens pour prévenir et lutter contre un éventuel incendie.

Il est vrai que nous souhaitons après avoir sollicité l’échelon local, l’échelon intercommunal, solliciter l’échelon départemental, régional et pourquoi pas national. Nous avons une particularité ici : nous sommes un entonnoir contrairement à d’autres villes du pourtour du Bassin d’Arcachon. Nous avons une route départementale, une seule. J’étais encore avec le Sous-Préfet depuis 11 heures ce matin et nous souhaitons évoquer cette problématique et soumettre à nos partenaires, au SDIS, à la DFCI, à l’ONF, aux forces de sécurité et aux services de l’État un certain nombre de propositions extrêmement concrètes. Nous allons les bâtir tous ensemble de manière à protéger ce que nous avons tous en commun, c’est-à-dire l’amour pour notre presqu’île.

Je vais vous proposer un slogan qui est le PASE : Prévention Alerter Secourir Évacuer. Je vous propose de décliner ces différents items avec ce qui a déjà été fait. Nous n’avons pas attendu ces incendies pour nous engager dans cette prévention. Puis, nous échangerons avec Évelyne et Luc qui sont force de proposition et nous tous pour échanger sur la construction de ce projet que nous proposerons aux différents niveaux dont je viens de vous parler. À chaque item, je pense que nous pouvons avoir un échange de parole.

Qu’est-ce que nous avons fait sur la prévention jusqu’à présent ? Depuis 2019 ou 2020, nous avons mis en œuvre les obligations légales de débroussaillage. Nous avons envoyé 660 courriers aux propriétaires d’habitation proche du domaine forestier ou proche des différents domaines forestiers. Je rappelle le Code forestier : c’est au propriétaire de l’habitation à débroussailler sur un périmètre de 50 mètres autour de son habitation, même si le terrain ne lui appartient pas. Le Code forestier est comme ça. Il est vrai que sur les 660 courriers, nous les avons envoyés en deux temps. Les 330 premiers ont été assez mal perçus, car il s’agissait de courriers en recommandé et les personnes n’ont pas très bien compris. Les 330 suivants n’ont pas été très bien perçus également. Je pense que s’il fallait en envoyer 330 aujourd’hui, nous aurions l’unanimité, mais l’année dernière et il y a deux ans, cela n’avait pas été très bien perçu. Les propriétaires d’habitation proches de ce domaine forestier ont répondu présents à 90 ou 95% et il est vrai que nous avons amélioré la situation. Est-ce que sur ces OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) il y a une prise de parole ?

Madame Brigitte Reumond : Il semblerait que toutes les parcelles n’aient pas accompli ce débroussaillage. J’ai pu le constater. De l’Herbe au Cap-Ferret, il n’y a pas eu les mêmes travaux qu’aux Vallons. Les habitants des Vallons se sont mutualisés pour mandater une entreprise. J’aimerais savoir si la police municipale est venue vérifier que ces travaux ont été effectués. Il me semblerait aussi intéressant d’accompagner individuellement chacun. Quand vous parliez du courrier, le cahier des charges y est annexé et il est précisé que c’est à l’ONF de nettoyer le pare-feu. Or, les riverains ont nettoyé le pare-feu, ce qui pourrait leur être reproché. L’ONF leur demande de ne pas couper les pins. Ne pas couper les pins sur un pare-feu, après il n’y a plus de pare-feu. Je ferme la parenthèse. Le pare-feu fait 12 mètres. L’entretien incombe à l’ONF, est-ce que cela signifie que les riverains doivent débroussailler dans les 38 mètres restants ? Où est la limite des 50 ? Je n’ai pas tout compris.

Monsieur Philippe de Gonneville : Vous avez raison. Nous avons fait un travail d’accompagnement avec les services de la Ville et notamment André Despujols que je souhaite remercier pour l’action qu’il

a conduite auprès des propriétaires proches des domaines forestiers. Ce n'est pas parfait, je vous l'accorde totalement. Même sur le domaine de l'ONF, il semblerait que les propriétaires d'habitation soient tenus de débroussailler partout. Pour les pare-feux, c'est un vrai sujet. Nous allons travailler sur l'entretien et peut-être l'élargissement de ces pare-feux. Ma vision pour la prévention dans l'avenir, c'est une sectorisation de la presqu'île. Je voudrais qu'on propose à nos partenaires de sectoriser la presqu'île. Ainsi, si le début d'incendie intervenait dans le secteur 1 ou 4, il ne pourrait pas à priori communiquer avec le secteur 5, 6, et 7 (s'il doit y en avoir 7, je ne sais pas). Je pense qu'il serait nécessaire – nous avons déjà travaillé sur le sujet – qu'il y ait des secteurs pour que les forces de secours puissent se défendre dans un secteur et ne pas avoir le souci d'autres secteurs. Le retour d'expérience d'Arès nous montre que dans les secteurs où l'incendie n'est pas gérable, on laisse brûler. On demande aux Dash d'intervenir en lisière de ces forêts non entretenues. On laisse brûler, car les pompiers et les services de secours ne souhaitent pas mettre des hommes dans un lieu où il risquerait d'y avoir des victimes. L'idée de sectoriser la presqu'île est une idée que nous allons proposer avec des pare-feux d'une largeur déterminée pour qu'il n'y ait pas de saute de feu entre différents secteurs.

Madame Véronique Debove : J'aimerais dire que cette action de débroussaillage est une action qui vise à réduire la quantité des végétaux autour des propriétés bâties et non bâties. Cela veut dire que cela ne concerne pas que la lisière des forêts et des 600 et quelques personnes aux lisières des forêts. Cela concerne la totalité des propriétaires sur notre commune. D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi vous avez envoyé que 600 et quelques courriers. Je l'ai fait observer par Monsieur Despujols qui a été actif et très réactif pour ma demande. Il y a des lotissements où des gens ne débroussaillent pas et laissent spéculer leur terrain d'une année sur l'autre. Parfois, c'est pendant deux à trois ans et dans ce cas-là, j'agis. C'est un véritable problème. Donc, je voudrais dire que cela concerne tous les propriétaires et qu'il n'y a pas que l'action de débroussaillage. Elle comporte également l'égavage et étêter les arbres. Un arbre ne peut pas avoir plus de 4 mètres de hauteur du sol jusqu'à la cime.

Il y a énormément de travail à faire sur la commune qui vise à réduire énormément les difficultés des pompiers si nous venons à affronter ce genre d'événement. Je pense que nous sommes bien loin de répondre à la totalité de ce qui est demandé dans ce document-là. Je ne sais pas si vous l'avez en votre possession, j'en ai quelques-uns dans mon sac. C'est un document qui date de plus de 20 ans puisque je l'ai demandé il y a 12 ans pour un problème sur mon secteur. Il faut absolument s'en imprégner et tout le monde devrait être destinataire de ce document. Je voudrais également dire qu'il est important de savoir que le feu de broussailles progresse au minimum à une vitesse de 5 kilomètres par heure. Le feu progresse à 8 kilomètres par heure quand il s'agit de cimes d'arbres. Cela va très vite sans compter les bourrasques de vent, comme nous avons eu en milieu ou fin d'après-midi cette année. Je trouve qu'on a tardé à faire appliquer ce document et cette plaquette qui est quand même prévue par la DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies).

Je voudrais dire qu'à partir du moment où ce n'est pas observé, vous avez devoir de contrôler et de sanctionner. Il y a un paragraphe qui énonce que vous êtes dans l'obligation en tant que maire, vous êtes responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire. Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut donner lieu à une amende jusqu'à 30 € par mètre carré – il s'agit de l'article L134-2 du Code forestier – ou engendrer une franchise supplémentaire de l'assurance de 5 000 € en cas de sinistre. Donc, vous êtes dans l'obligation de le faire appliquer.

Monsieur Philippe de Gonneville : Je vous entends. Concernant le débroussaillage, il n'est nullement parfait, je le reconnais tout à fait. Nous avons demandé au SDIS d'identifier des secteurs prioritaires et de marquer un zonage. C'est la raison pour laquelle nous avons identifié les 330 premiers secteurs, les 330 suivants. Nous sommes en train d'identifier les suivants. Nous avons fait des zonages progressifs, c'est-à-dire les lieux avec les pompiers où le risque est prégnant et petit à petit nous intervenons sur les risques moins prégnants, c'est ce que nous allons faire cette année. Le devoir de sanction et le

pouvoir de police du maire, je le demande sur le domaine forestier. Patrick Davet l'a demandé aussi au Président de la République et pour l'instant nous ne l'avons pas. Ce que je regrette un peu dans la formulation, c'est que j'aurais aimé que ce soit constructif et non polémique. J'ai le sentiment que dans vos observations, on frise un peu la polémique plutôt que d'être constructif collectivement.

Madame Véronique Debove : Pas du tout, Monsieur de Gonneville.

Monsieur Philippe de Gonneville : Tant mieux.

Madame Véronique Debove : La plaquette existe depuis presque 20 ans et elle doit être appliquée avec les mesures que le maire doit exercer.

Monsieur Philippe de Gonneville : Je l'entends, mais je trouve que sur les obligations légales de débroussaillage me faire ce procès-là est un peu injuste.

Madame Véronique Debove : Ce n'est pas un procès, c'est un manquement.

Monsieur Philippe de Gonneville : C'est un peu pareil. Nous avons demandé à 660 personnes de respecter leurs obligations et à plus de 600 d'entre elles ont répondu présentes sur le débroussaillage.

Monsieur Fabrice Pastor Brunet : J'aimerais également intervenir sur cette question de débroussaillage ou débroussaillage puisque les deux termes peuvent être utilisés. Préalablement, je souhaiterais partager votre analyse sur le fait que notre climat change. Nous en avons conscience aujourd'hui et les climatologues nous l'avaient annoncé depuis déjà un certain nombre d'années. Je crois que même les plus sceptiques sur le changement climatique ont compris qu'aujourd'hui nous sommes rentrés dans une phase nouvelle avec des périodes de sécheresse de plus en plus longue. Pour une commune qui est recouverte de plus de deux tiers de bois et de forêts, l'enjeu est énorme. Il est humain d'abord, forestier puis ensuite vient les habitations.

Sur la question du débroussaillage et débroussaillage, je comprends que pour nos concitoyens, recevoir une mise en demeure pour débroussailler n'est pas forcément bien accepté. Il faut savoir que le débroussaillage a un coût pour les destinataires de ces lettres, car ils doivent souvent faire appel à des entreprises spécialisées pour réaliser le débroussaillage. Mais c'est un mal pour un bien et nous devons aller plus loin dans cette obligation de débroussaillage et débroussaillage, même si j'ai conscience du coût que cela peut entraîner pour certains de nos résidents qui ne sont pas en mesure de le faire eux-mêmes. Je me suis entretenu avec certains membres sapeurs-pompiers et ils m'ont même dit que parfois ils aimeraient – c'est vous dire que nous avons une marge de progression – que ce débroussaillage qui doit se faire dans la bande de 50 mètres autour des habitations soit porté au-delà de ces 50 mètres, pourquoi pas 100 mètres. C'est dire l'enjeu qui est face à nous et de l'ensemble des habitants et des résidents ainsi que des frais que cela peut occasionner. Cela peut être une piste de réflexion de porter cette obligation au-delà de la bande de 50 mètres. Comme vous le disiez – je partage votre analyse – nous avons la particularité de vivre sous la forêt.

La dernière observation sur cette question spécifique du débroussaillage ou débroussaillage concerne la question des pare-feux. J'ai été très étonné, comme tout le monde, de voir que ces pare-feux n'étaient pas suffisamment entretenus. Je crois que vous le savez, nous en avons un derrière le lotissement du Vallon du Ferret qui a besoin d'être remis aux normes. Il y a un énorme enjeu à faire. Nous avons eu la chance dans l'incendie qui s'est déclenché il y a moins de deux semaines, c'est qu'il se soit déclenché dans un endroit accessible pour les sapeurs-pompiers. Je salue d'ailleurs leur travail qu'il soit professionnel ou volontaire. Rien ne permet de nous dire qu'à l'avenir malheureusement un

départ de feu pourra se faire dans un accès facile pour les moyens d'intervention. Bien sûr, l'entretien et la remise aux normes de ces pare-feux me semble une des priorités pour cette lutte des risques d'incendie.

Monsieur Philippe de Gonneville : Je vous entends. Si nous arrivons à mutualiser, au Vallon du Ferret, cela a coûté moins de 100 € par habitation. Porter le débroussaillage à 100 mètres, pourquoi pas. C'est une proposition que nous pourrions porter collectivement.

Monsieur Luc Arsonneaud : Par rapport à la mission que m'a confiée Monsieur le Maire, je vous propose de réfléchir sur les risques majeurs. Pour l'instant, nous avons uniquement dérivé sur la question des feux de forêt. Comme vous l'avez bien dit, le climat change, les températures augmentent. Je pense que les risques et ce que ressentent les gens changent beaucoup. Les gens vont commencer à avoir très peur et je ne voudrais pas que ce Conseil municipal fasse trop peur aux gens. Il est important qu'ils sachent qu'on réfléchit là-dessus et que nous allons essayer dans la mesure du possible d'apporter des réponses sur le terrain de manière à protéger notre environnement de vie, les gens et les habitats. Je crois que c'est important. Si vous voulez bien, je vais vous parler du travail que nous avons fait avec Évelyne et ensuite nous pourrions débattre sur les différents thèmes.

Nous avons décliné ce qu'il se passe avant un incendie ou un risque majeur et ce qu'il se passe pendant. Sur la partie « avant », nous avons travaillé sur trois volets : la communication, les moyens techniques et les prévisions politiques afin de savoir ce que nous pouvons envisager politiquement pour que cela passe au niveau de nos citoyens. Comme vous l'avez dit, cela va avoir forcément un coût et il va falloir forcément remonter nos manches.

Sur le volet communication, nous allons essayer de communiquer sur plusieurs axes avec la création de plusieurs fiches techniques pour aider les gens à réaliser les travaux chez eux ou dire ce qu'on doit faire chez soi pour débroussailler, protéger son habitat et son terrain. Nous pouvons travailler sur le site internet de la mairie et la revue municipale. Nous pouvons identifier les risques et surtout les périodes de risque. Tout cela est un travail de communication pour que les gens ne soient pas pris au dépourvu. Tous ces items nous les avons déclinés en sous-items.

Concernant les moyens techniques, nous allons d'abord travailler en collaboration avec l'ONF, la DFCI, la gendarmerie, la police municipale, la réserve municipale, les employés de la mairie que nous essaierons de cibler, car forcément il y a des personnes ressources. Le recensement des personnes ressources à la mairie dans les moyens techniques, je pense que cela doit se trouver. Il faut travailler sur les moyens de communication parce que nous nous sommes rendu compte que les moyens de communication pèchent dès qu'il y a un gros souci. Concernant le travail sur le terrain, nous avons parlé du débroussaillage, de l'entretien des voies de circulation et la création de pare-feux qui était de faire en sorte à sectoriser la presqu'île pour que les moyens puissent intervenir dans les endroits difficiles d'accès. Vous avez très bien parlé de l'accessibilité du feu d'Arès. Effectivement, le long du D106, nous avons la piste cyclable et des chemins qui étaient déjà prêts à être empruntés par les gros moyens de secours. Il va falloir prévoir dans notre presqu'île des pare-feux, mais surtout des entretiens des accès. Quand je parle de l'entretien des accès, je ne parle pas uniquement du D106, de la route du Truc Vert ou qui va au Grand Cros, mais ce sont tous les accès de forêt qu'il va falloir entretenir pour que les moyens puissent passer. Nous savons que même dans l'ONF, il y a certains chemins qui sont barrés parce que des arbres sont tombés et qu'il n'y a pas eu l'entretien des parcelles. Cela concerne les grands propriétaires forestiers, mais cela concerne aussi l'ONF et des parcelles qui appartiennent à la municipalité.

Du point de vue politique, je pense qu'il va falloir renforcer et affiner le plan d'évacuation de la presqu'île pour que tous nos concitoyens sachent quoi faire s'il y a un problème. Il va falloir renforcer

la réserve municipale, pourquoi pas modifier le PLU et utiliser systématiquement les pouvoirs de police du maire. Vous en avez parlé. Peut-être qu'il y a de quoi faire dans les clôtures. Il faut aussi, je pense et si vous le voulez bien, remplacer les arbres que nous allons être obligé de couper. Je pense qu'il va falloir les remplacer un pour un. Notre adjointe à l'environnement va avoir du travail. Il faut trouver des essences qui ne brûlent pas ou le moins possible. Je pense qu'il est important de modifier un peu les essences que nous avons sur nos parcelles. Nous avons forcément beaucoup de résineux, mais nous avons quelques chênes-lièges qui restent. Nous nous sommes aperçus que les chênes-lièges ont leur propre défense et arrivent à se protéger. Ils repartent très rapidement dans le sud de la France où nous voyons que cela marche très bien. Il va falloir donc peut-être modifier les présentations que nous devons prévoir. Là, c'était avant.

Monsieur Philippe de Gonneville : Nous pouvons débattre de « l'avant » et nous débattons ensuite du « pendant » et de « l'après ». Y a-t-il une prise de parole pour tout ce qui est avant ? Je voudrais revenir sur deux choses. Il est vrai que nous avons utilisé l'application de l'alerte communale, mais j'aimerais étendre cette alerte à l'ensemble des téléphones mobiles du territoire. Il est évident que la population de la presqu'île le 12 août, nous pouvons la joindre à 10 ou 15%. Il y a 85% des gens qui ne sont pas inscrits sur notre site de télé-alerte. Il faut travailler avec le ministère, car il y a une application qui pourrait nous permettre en cas de crise grave de pouvoir communiquer. Je proposerais de communiquer en plusieurs langues (français, anglais et allemand) à l'ensemble des smartphones présents sur notre territoire. Cela peut être extrêmement intéressant. Luc et Évelyne ont imaginé envoyer à l'ensemble des propriétaires des maisons et des appartements de la commune et des campings une petite notice expliquant que faire en cas d'incendie de forêt. Comme quand vous allez au Japon et qu'il y a un risque sismique majeur, vous avez les conduites à tenir. Cela reste intéressant et cela ne coûte pas cher.

Nous avons sollicité le Département pour essayer d'avoir une subvention pour des bornes à l'entrée des massifs forestiers pour relayer un certain nombre d'informations. Elles permettront de détecter les personnes qui arrivent dans le massif forestier. Cet été, le massif forestier a été interdit pendant 40 ou 45 jours et de nombreuses personnes n'ont pas suivi ces obligations et se sont engagées sur les pistes cyclables. Cela pose deux problèmes. D'abord, elles sont susceptibles d'allumer un feu volontairement ou involontairement. Ensuite, si jamais il y a un feu, la première des missions des services de secours est de faire toutes les pistes cyclables pour voir s'il n'y a pas des gens coincés. Cela complique très sérieusement les problématiques des secours. J'étais tout de suite sur le feu d'Arès le temps de constituer le PC. La première question que se sont posés les services de sécurité est de savoir s'il y avait des personnes ou des habitants à l'intérieur de cette forêt qui pouvaient devenir des victimes. Avec l'hélicoptère, ils ont regardé, mais c'est une véritable difficulté.

Pour l'implantation de bornes disant : « On vous a détecté, veuillez ne pas rentrer dans le massif forestier », nous avons sollicité une aide du Département pour imaginer un tel dispositif. Nous avons aussi l'outil NUMERISK qui est un logiciel de gestion des risques majeurs. Il me semble qu'il faille étendre cet outil à l'ensemble de la COBAN. Sachez que le feu était à Arès, mais nous étions totalement solidaires de la mairie d'Arès. J'étais avec Luc toute la journée et jusqu'à tard le soir aux côtés du maire, du préfet, des pompiers, etc. Je pense qu'il faut avoir une vision élargie des choses et ces dispositifs de « l'avant », nous pouvons imaginer les implanter. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Madame Véronique Debove : Je regrette, mais c'est constructif ce que je vais dire.

Monsieur Philippe de Gonneville : C'est l'essentiel. Par exemple, les 100 mètres, pourquoi pas. Je trouve que c'est une vraie proposition.

Madame Véronique Debove : Là, nous réfléchissons beaucoup sur les problèmes de forme sans réfléchir sur les problèmes de fond. Cela me gêne énormément. Qu'on réfléchisse sur les annonces téléphoniques, les documents, c'est très important. Quand on rentre dans un avion, il y a les personnes qui donnent les consignes de sécurité au cas où il y aurait un problème et vous avez une plaquette en face de votre siège. Tout le monde sait le faire et je pense aussi que nous pouvons le faire pour les incendies. À part le débroussaillage, il y a un problème de fond qui est l'urbanisme. Nous avons choisi l'étalement urbain, nous n'avons pas choisi la densification. Cela pose un problème majeur dans l'intervention des incendies. Je pense qu'il s'agit d'un véritable problème de fond qu'il faudra résoudre et peut-être changer.

Le deuxième problème de fond est celui de la mobilité. Si par malheur il nous arrive un incendie aux alentours du Canon, je me demande comment les pompiers vont pouvoir intervenir rapidement avec des trottoirs qui sont envahis par des voitures de part et d'autre. Même les gens, les poussettes, les vélos sont obligés de passer sur la route. Si on ajoute à tout ça les pompiers qui viennent faire leur travail, qui ont énormément de choses à faire et qui font un travail exemplaire, mais dans des conditions comme celles-ci, je crains que ce ne soit pas mission impossible, mais on ajoute au risque incendie et à l'incendie des choses qui sont inacceptables sur une commune. Il va falloir réfléchir largement au problème de mobilité, de multiplication des voitures sur la commune. Ce n'est pas un village sous les pins que nous avons, nous avons des voitures sous les pins en été. Pour 4 personnes, vous avez 4 voitures et pour 1 000 personnes vous avez autant de voitures. À un moment donné, il faut vraiment réfléchir au problème de fond. Le troisième point est le débroussaillage, mais nous en avons déjà parlé.

Monsieur Philippe de Gonville : Est-ce qu'il y a une autre prise de parole ?

Madame Anny Bey : Monsieur le Maire, je tenais à vous remercier de nous permettre de débattre. C'est la première fois aujourd'hui et je vous en suis reconnaissante. Sachez que quand on débat, ce n'est pas polémique. C'est simplement une façon d'être ou de parler, mais qui ne relève pas de la polémique. Pour moi, dans ce que je viens d'entendre aujourd'hui, ce qui me manque dans le PASE, que je trouve plutôt bien fait, c'est éduquer. Cela commence par là, par l'éducation de la population. Comme vous le savez tous, je suis de La Teste et j'ai vu ma forêt d'enfance s'envoler en fumée. C'est quelque chose qui m'a marqué et c'est l'éducation qui a beaucoup pêché dans l'histoire et peut-être un manque de chance. Le feu a pris par une voiture qui a eu un incendie électrique dans une zone blanche où il était compliqué d'avoir du réseau pour appeler les secours. Comme le dit Monsieur Arsonneaud, nous sommes dans l'avant et dans l'avant la priorité serait d'éduquer. Il faudrait avoir un extincteur dans les voitures comme cela se fait dans d'autres pays.

Au niveau de la communication, Monsieur le Maire, vous avez pu remarquer que j'étais plutôt férue de moyens de communication. Aujourd'hui, la commune n'a qu'une page Facebook. Pour les feux de forêts à La Teste, la Préfète communiquait par Tweeter et c'était vraiment plus pratique. Cela allait plus vite et je pense qu'une commune comme Lège-Cap-Ferret qui est tournée vers la modernité – votre prédécesseur aimait ce genre de chose –, il faudrait penser à ouvrir TikTok et Instagram. Sur d'autres, vous touchez de plus jeunes et de plus actives. Aujourd'hui, il faut que la communication de la commune se fasse sur l'ensemble des réseaux sociaux. Que vous souhaitiez toucher les smartphones, je peux comprendre, car tout le monde est équipé d'un smartphone, mais il peut être éteint ou à l'autre bout de la maison. J'aurais tendance à dire que les vieilles pratiques sont efficaces, comme la sirène d'alarme. Avec la sirène d'alarme, on comprend tout de suite qu'il y a un problème et on peut réagir.

Dans l'avant, comme le dit Monsieur Arsonneaud, je pense que pour la DFCL qui a amené son expertise et qui a été vraiment efficace sur La Teste, il faudrait vraiment pouvoir l'aider à être plus performante

sur la presqu'île de Lège-Cap-Ferret en faisant comme à Marcheprime et Biganos et en permettant d'avoir des 4X4 équipés de citerne d'eau. Ces 4X4, ce n'est pas compliqué, Monsieur le Maire. Il suffit de les faire financer par les grandes entreprises de la commune. Cela permettra à la DFCI d'avoir un 4X4 au nord et un 4X4 au sud et de pouvoir couvrir et émailler rapidement le territoire. Bien sûr, cela n'a pas l'efficacité d'une citerne de pompier, mais cela peut déjà apporter des solutions.

Ensuite, le kit de secours, la déclinaison faite par Monsieur Arsonneaud est un peu le plan communal de sauvegarde. Je pense que le kit de secours qui est indiqué dans le plan communal de sauvegarde devrait être distribué. En tout cas, comme vous l'avez fait à l'époque pour les masques, il devrait être à la disposition avec un prix pour la population qui souhaite l'acquérir. Bien sûr, vous n'allez pas fournir la bouteille d'eau et les barres céréales, mais des choses de secours que vous avez sur le plan communal de sauvegarde pour pouvoir les mettre à la disposition de la population. Toujours dans l'avant, pour rejoindre Monsieur Arsonneaud, je pense qu'il est indispensable – vous parliez du Japon, je vais parler des États-Unis – de faire en sorte que la croix blanche ou les pompiers puissent assurer des formations obligatoires aux collégiens pour les gestes de premiers secours. Demain, si vous avez un incendie ou n'importe quelle catastrophe naturelle, il faut que dans leur maison les collégiens soient en capacité de pouvoir apporter secours à leurs parents, grands-parents ou qui que ce soit. Il faut vraiment être en avance sur son temps et investir dans cette formation obligatoire. Je vous remercie.

Monsieur Fabrice Pastor Brunet : Comme nous sommes sur le volet prévention, je souhaitais absolument intervenir avant de permettre à Monsieur Arsonneaud de développer son travail. Je partage ce qui vient d'être dit par Madame Bey. Il faut moderniser nos moyens de communication. Il y a des applications qui sont aujourd'hui totalement étrangères à notre commune et je pense que c'est assez facile à mettre en place. Je partage aussi l'avis de Madame Bey sur la nécessité de former nos jeunes aux gestes de premiers secours. J'étais au forum des associations, vous y étiez et Madame Bey également. Il y a des associations spécialisées dans les gestes secours qui s'étonnaient de ne pas être plus associées à la vie de nos établissements scolaires et de pouvoir dispenser dans ces derniers ces gestes.

Maintenant, j'aimerais poser une question, car je pense que nous devons la poser tous. Quid d'un PPRIF. Pour ceux et celles qui nous écoutent et qui nous regardent, le PPRIF est le Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt. Je suis très partagé sur la question d'un PPRIF, je le dis immédiatement. Je crois savoir que vous l'êtes également, car vous l'avez déjà indiqué dans la presse. Ce plan de prévention a été adopté par certains de nos voisins, notamment les communes de Lanton et Andernos-les-Bains qui me rendent un avis très partagé sur ce PPRIF. Pourquoi ? Je le dis pour ceux qui nous écoutent. C'est un plan de prévention adapté spécifiquement aux risques incendie, mais qui peut se révéler extrêmement contraignant. Je vous invite à lire le rapport qui a été réalisé par le CRIDON qui est un peu ancien car de 2003. Il rappelle que par l'adoption d'un PPRIF, une commune peut être amenée malheureusement à délimiter des zones rouges dans lesquelles on ne pourra pas bâtir. Il obligera à effectuer des aménagements dans des zones déjà bâties et donc des frais à supporter pour des personnes qui ont des habitations. Nous avons un foncier très rare. Nous avons des législations (la loi littorale) très contraignantes pour permettre de construire des nouveaux logements et avoir des parcelles constructibles. Donc, c'est vrai que l'adoption d'un PPRIF peut être très gênante pour le développement des logements sur notre commune.

Pourquoi toutefois je souhaiterais que cette question soit posée, même si vous l'aurez compris, j'ai un avis très réservé sur la nécessité de l'adopter. Vous avez des compagnies d'assurance qui envisagent des recours contre certaines communes qui n'auraient pas adopté les PPRIF et sur lesquelles elles auraient dû procéder à des indemnisations pour des sinistres destinés aux risques incendie. Certaines compagnies envisagent déjà des recours contre ces communes. Je pense que nous devons poser la question à nos concitoyens via peut-être notre site internet en créant une page spéciale pour expliquer

ce qu'est un PPRIF, les contraintes (les difficultés de développement économique, développement commercial, de l'accès au logement, obligation d'avoir des frais pour aménager son habitation si on est dans une zone aménagée) et demander l'avis de nos concitoyens. Il s'agirait de les interroger simplement sur cette question, ce qui permettrait de nous éclairer ultérieurement pour savoir si nous nous engageons ou pas sur cette voie du PPRIF.

Monsieur Fabrice Pastor Brunet : Je vous remercie. Veux-tu revenir là-dessus ?

Monsieur Luc Arsonneaud : Oui, j'ai quelques éléments de réponse. Dans les propos que j'ai tenus tout à l'heure, c'était vraiment la synthèse. Ce que vous avez indiqué, nous l'avions déjà évoqué. Par exemple, la communication sur les réseaux sociaux, je l'ai mis « pendant », car c'est à ce moment-là qu'on déclare. Sur les problèmes de mobilité où vous parlez de l'accès des véhicules de secours, vous évoquez l'intérieur du Canon, mais pour moi les véhicules de secours dans ce risque ne sont pas à l'intérieur du Canon, mais à la limite du Canon. Pour moi, le véhicule de secours forestier doit pouvoir rentrer dans la forêt bien en amont et circuler tout le long des habitations pour aller protéger ce que nous aurons défini. Si c'est le Canon, ils iront protéger le Canon. Si le feu rentre dans le Canon, pour moi ma mission est ratée et c'est trop tard. Il faut que nous ayons pu arrêter l'incendie avant les zones d'habitation.

Madame Véronique Debove : Ce sont les secours qui le décident, mais en général, ils essaient de verrouiller l'ensemble du feu.

Monsieur Luc Arsonneaud : Par rapport à nos objectifs, il s'agissait de permettre aux moyens d'arriver sur le lieu de l'incendie non pas en passant le D106, mais en passant à côté pour qu'ils puissent circuler tous seuls. Ensuite, concernant l'éducation, je vous rejoins tout à fait, Madame Bey. L'éducation est importante, mais nous nous sommes rendu compte cet été de quelque chose. Si nous formons nos petits citoyens, c'est très bien, mais nous sommes confrontés à un manque d'éducation de la population, voire des personnes étrangères. Elles n'ont pas compris les messages que nous avons envoyés et nous avons trouvé des incivilités à ce niveau. Je pense que l'éducation, nous devrions le faire au niveau français, pas que sur la presqu'île.

Vous avez parlé à un moment de choses très importantes, comme trouver les zones blanches sur la presqu'île. Cela fait partie de notre projet de faire des cartographies précises. Les pompiers en ont, mais il faut les recenser pour voir comment elles sont. Après, les zones blanches de communication, c'est très important, parce qu'ils ne les ont pas. Nous en avons parlé avec le commandant des pompiers chez nous : où le téléphone ne passe pas, nous ne le savons pas encore. Il va falloir que nous le sachions rapidement. Pour la cartographie de la presqu'île que nous allons faire, il faut que tous les publics qui sont chez nous l'aient aussi en le trouvant sur le site internet. Par exemple, le site internet pourrait avoir une page dédiée aux risques. Nous pourrions mettre sur cette page des informations. Le site internet sera un très bon vecteur de communication à mon avis.

Madame Anny Bey : Monsieur Arsonneaud, sur le plan communal de sauvegarde et le site internet, la majorité des gens ne le sait pas. C'est de la pédagogie. Il faudrait arriver à faire des réunions d'information village par village pour expliquer et faire entendre ce qu'il peut se passer. Si nous nous basons que sur le site internet, je peux vous dire que plein de gens ne savent pas que le plan communal de sauvegarde est sur le site internet de la commune.

Monsieur Philippe de Gonneville : J'aimerais faire une réponse politique, car Madame Debove a remis en cause notre façon de vivre, notre urbanisme. Tant que mon équipe et moi-même serons là, nous ne changerons pas notre façon de vivre. Nous densifierons le moins possible ou uniquement le cœur de nos bourgs. Il est hors de question de ne pas continuer à vivre sous la forêt. Ce n'est pas nous, c'est notre ADN. L'ADN de Lège-Cap-Ferret est la vie sous la forêt. Il est hors de question de changer notre

façon de vivre. Il est question de nous protéger, il est question de prévenir le risque, il est question de le gérer le mieux possible, mais en aucune façon il ne serait question de changer notre mode de vie.

Concernant les mobilités, sachez qu'il y a une route de secours. Nous pouvons peut-être nous interroger sur un aménagement ou un élargissement de la Caporlac qui est la voie de secours qui longe l'ensemble du littoral et qui va jusqu'à Lacanau. Elle est faite pour ça. Il faut peut-être s'interroger pour changer les emprises, je ne sais pas, ou la recarrosser parce qu'il y a des bosses et des trous partout. Sachez qu'en termes de mobilité, nous avons lancé deux études. La première est très prospective. Elle s'appelle l'ADS et c'est une étude qui est notre vision de la presqu'île de Lège-Cap-Ferret à l'horizon 2040-2050. Mais il est vrai que si la presqu'île a brûlé, est-ce qu'il est nécessaire de se projeter à cet horizon ? La deuxième est une étude plus spécifique sur les mobilités. Oui, si d'aventure il y avait un incendie de forêt, il y aurait un problème de mobilité, c'est une évidence absolue. C'est la raison pour laquelle il faut essayer de le détecter le plus tôt possible. Je pense qu'il y a des moyens modernes de détection avec notamment la détection nocturne que je souhaite mettre en place.

Nous allons revenir maintenant sur le « pendant » et avant cela j'aimerais partager le point de vue de Madame Bey. Oui à l'éducation, nous sommes d'accord là-dessus. L'extincteur dans la voiture, c'est une vraie proposition, pourquoi pas. Sur les réseaux sociaux, je ne suis pas un spécialiste de TikTok, il faudrait demander à mon dernier fils, il connaît ça très bien. Bien sûr, il faut s'organiser, il faut être plus près de la jeunesse. Sur les sirènes, elles fonctionnent et tous les premiers mercredis du mois à midi, elles sonnent. Donc, normalement, elles devraient fonctionner. Sur la DFCl, je suis d'accord avec vous. Il faut peut-être mutualiser les moyens et faire une DFCl intercommunale avec des moyens plus importants. Les kit de secours, c'est une excellente idée. Les réunions d'information, également, et les formations des collégiens, j'y suis très favorable. Il faudra demander à Madame Florean parce que ce n'est pas nous qui sommes décisionnaires.

Je voudrais répondre sur le plan de prévention des risques d'incendie de forêt, PPRIF. C'est un sujet ô combien polémique. C'est un sujet porté par certaines associations qui ont mis en cause Madame la Préfète. Je rappelle que ce plan n'est pas porté par la commune. C'est un plan porté par les services de l'État. C'est Madame la Préfète qui ordonne la mise en œuvre d'un plan de prévention des incendies de forêt, ce n'est pas le maire. Ce plan me paraîtrait particulièrement pertinent si nous envisagions des ouvertures importantes à l'urbanisation en lisière de domaines forestiers. Ce n'est pas le cas du tout. Nous n'envisageons pas d'ouverture à l'urbanisation parce que dans le plan d'urbanisme du bassin d'Arcachon, on nous demande de réduire l'urbanisation. Dans le futur PLU, nous n'envisageons pas spécialement d'ouverture à l'urbanisation. Je rappelle que nous avons en 2019 à l'approbation de notre PLU intégré un certain nombre de dispositions demandées par les services de l'État à l'époque concernant le risque d'incendie de forêt. C'est tout un domaine de l'approbation du PLU qui a été validé par les services de l'État. À l'époque, cela passait par la signature du préfet et pour que le préfet accepte de signer, il fallait mettre dans notre PLU un certain nombre de prescriptions pour nous protéger des risques d'incendie de forêt.

Effectivement, ce plan de prévention des risques d'incendie de toute façon mettra un certain temps à voir le jour. Je rappelle que nous avons entamé le plan de prévention des risques littoraux il y a quatre ans. Nous avons pris une année de retard récemment. Je ne voudrais pas que nous attendions le PPRIF pour prendre des mesures. Je souhaite que collectivement nous prenions des décisions et que nous présentions une série de mesures pour l'été prochain. Ce n'est pas pour un avenir à plus ou moins long terme. Enfin, comme vous l'avez très bien dit, c'est un plan de prévention extrêmement contraignant. Je vais vous donner un exemple. Si vous avez une habitation en lisière de forêt avec le débroussaillage normal, vous avez des volets en PVC, il est possible qu'une des prescriptions du PPRIF soit que vous ayez l'obligation de changer ces volets en prenant d'autres volets contenant moins de risque de propagation d'incendie. Idem pour les charpentes et un certain nombre de choses. Certains vont

même vous dire que si vous stockez du bois de chauffage dans certains secteurs, vous n'en aurez plus le droit. Bien évidemment, il ne faut pas aller dans les excès. Néanmoins, oui, pourquoi pas sur le principe du PPRIF, mais je souhaite aller beaucoup plus vite et être force de proposition collectivement. J'ai noté un certain nombre de propositions, que ce soient les extincteurs, la bande des 100 mètres. Tout cela va être consigné et cela fera partie des propositions que nous porterons collectivement.

Voilà ce que je souhaitais dire. Je ne suis pas contre le PPRIF. Je mets en garde – c'est porté par les services de l'État, ce n'est pas nous qui décidons – sur le caractère contraignant de ce plan. Nous avons déjà énormément de contraintes sur notre territoire entre la voie littorale, les bordures, etc. C'est très compliqué. Si nous rajoutons encore une couche de contraintes, cela va devenir encore plus compliqué. Je ne fais pas d'opposition sur un PPRIF, je dis qu'il faut être encore plus réactif que ça et c'est à nous à porter un certain nombre de propositions.

Madame Anny Bey : Je partage votre avis, Monsieur le Maire. Pour information, il n'y a que 13 communes en Gironde qui ont un PPRIF. Donc, nous devrions nous en sortir collectivement si nous faisons preuve d'intelligence collective.

Permettez-moi de faire une réponse politique à votre intervention politique. Quand vous dites que vous ne souhaitez pas changer le mode de vie de la commune, j'ai envie de dire que ce n'est pas la bonne phrase. Ce n'est pas comme cela qu'on raisonne. On ne dit pas : « Je ne souhaite pas changer mon mode de vie » quand il y a des changements climatiques auxquels nous devons nous adapter. Je dis simplement qu'il faut dire : « Il faut nous adapter à un autre mode de vie ». Si nous ne changeons pas, nous allons droit dans le mur étant donné les aléas climatiques que nous allons devoir affronter dans 10 ans, 20 ans ou 30 ans. Effectivement, nous allons devoir nous adapter, mais pas changer.

Monsieur Philippe de Gonneville : Je partage votre point de vue. Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ?

Monsieur Valéry de Saint Léger : Pour vous répondre, Madame Bey, concernant les collègues et la prévention des gestes de premiers secours, tous les enfants de collège sont censés passer le PC1, qui concerne les gestes de premiers secours, à l'issue de la 3^{ème}. Ce n'est pas le cas, tout le monde ne le passe pas actuellement, mais c'est dans l'objectif de le faire passer à tous les enfants. Nous avons des enfants que nous essayons de former au maximum. Moi-même, j'ai deux enfants et quand ils ont vu les fumées, ils étaient très inquiets. Ils ont préparé les sacs de suite. Donc, il y a toute une éducation qui existe aussi de ce côté-là. Ce qui est important pour eux et pour les adultes est de se préparer un maximum soit par des exercices ou des papiers qu'on a à la maison pour se dire ce qu'ils doivent faire à ce moment-là. Je pense que c'est ce qui est important pour nos jeunes et nos moins jeunes.

Madame Anny Bey : Je suis ravie que vous partagiez mon avis. Merci beaucoup.

Monsieur Philippe de Gonneville : Luc, peux-tu dérouler la suite des événements ?

Monsieur Luc Arsonneaud : La suite va être un peu plus rapide. Au début et pendant l'événement, nous avons cerné la communication parce que c'est là qu'il va falloir être le plus performant possible. Dans la communication, nous avons envisagé les panneaux lumineux. Nous pensions mettre à l'entrée de la presqu'île des panneaux qui indiquent le degré de risque, comme nous le voyons dans les stations de montagne. Cela serait important, car, par exemple, quand la préfète dit qu'on est en risque orange, il faut que les gens le sachent et qu'il y ait une grosse information. Un gros panneau serait installé à l'entrée de la presqu'île et il faudrait que tous les matins une personne s'adonne à cela. Nous pourrions mettre un autre panneau à l'entrée de la route qui va sur le Truc-Vert et on peut redonner la même

information à l'entrée de Claouey. Je pense qu'il est important que les gens sachent où nous en sommes. Au cas où l'événement est commencé, il faudra le mettre en grand.

Sur FR-Alert, ce n'est pas une application téléphonique. Le ministère a créé la possibilité à des ayants droit (collectivités territoriales, la mairie) de communiquer à tous les grands prestataires de téléphonie l'obligation de transmettre, s'il y a un risque majeur, une information. Celle-ci est transmise sur toutes les bornes des opérateurs dans la zone de risque. À priori, même les personnes étrangères, comme elles sont affiliées à un des opérateurs locaux, auront l'information. C'est pour cela qu'il faudra transmettre l'information en plusieurs langues pour que tout le monde comprenne ce qu'il se passe. C'est gratuit. Normalement, c'était opérationnel depuis juin 2022, mais il est vrai que c'est passé sous silence et je ne suis pas certain que certaines municipalités l'aient utilisé. Je pense qu'il va falloir creuser le système, car cela nous permettra d'atteindre tous les portables des gens qui sont sur la commune dans la zone de risque.

City alert est une application et les gens doivent s'y abonner au même titre que notre Télé alerte. Dans les minutes qui suivent le départ, nous devons communiquer là-dessus. L'activation des bornes de sécurité, nous en avons parlé tout à l'heure. C'est le dossier que nous avons lancé. Ce sont des bornes qui émettent un message qui peut être préétabli au moment où quelqu'un passe devant. Nous en avons parlé avec le capitaine des pompiers. Cela peut être à l'entrée des pistes cyclables. Cela concerne presque exclusivement les piétons et les cyclistes. Le message peut être : « Veuillez quitter obligatoirement l'espace ». C'est à nous de voir ce que nous mettons. Les pompiers nous ont également demandé de mettre des bornes à l'intérieur du massif forestier. Si quelqu'un est dans le massif forestier, cela permettrait qu'il ait l'information et qu'il sorte le plus vite possible. Puis, communiquer sur les réseaux sociaux. Je ne sais pas si c'est très réactif et si les gens sont toujours suspendus à leur téléphone. Je pense que certains le sont alors que d'autres ne le sont pas, mais je pense qu'il faut utiliser tous les moyens possibles à ce moment-là pour que l'information officielle soit donnée au plus grand nombre et le plus rapidement possible.

Ensuite, sur les moyens techniques et les moyens de commandement concernent la mise en place de la cellule de crise qui sera en relation avec le PC opérationnel des moyens de secours. Puis, il y a la gestion des flux. Nous n'en sommes pas encore à l'évacuation de la presqu'île, mais nous nous sommes rendu compte sur le feu d'Arès que les véhicules qui continuaient de circuler sont gênants pour les moyens de secours et pour pouvoir prévoir une future évacuation. C'est très important. Concernant l'utilisation de la plateforme Numérisk qui est un logiciel qu'a pris la mairie, il y a des cartographies qui sont associées et nous savons exactement au moment T ce qu'il se passe et qui intervient. Par exemple, si nous avons un véhicule de la mairie qui intervient au niveau du Canon, nous le savons en temps réel à la cellule de crise. Il suffit qu'il y ait un lien informatique. Nous y avons pensé après à la réquisition des moyens forestiers et des moyens nautiques. Les moyens nautiques sont là vraiment s'il y a obligation d'évacuer la presqu'île. Si ça brûle au Canon, nous n'allons pas faire partir les gens du Cap-Ferret vers Lège, nous les ferons évacuer par le côté bassin.

Monsieur Philippe de Gonneville : Merci. Il est vrai que l'évacuation par voie maritime est une solution. Nous avons vu avec UBA et ils sont susceptibles d'évacuer 1 500 personnes à l'heure. Nous souhaitons avec les professionnels de la mer, les ostréiculteurs, les pêcheurs et autres trouver des solutions pour que cette évacuation soit renforcée. J'ai vu à l'assemblée générale du port de la Vigne s'il n'y avait pas la possibilité par Numérisk de mobiliser les propriétaires des bateaux de la Vigne. Puis, par les corps morts, pourquoi ne pas mobiliser l'ensemble des titulaires des corps morts de la commune. Il faut travailler ce dossier. Jusqu'à présent, il n'y a que l'UBA qui est susceptible d'évacuer. Bien évidemment, j'ai sollicité le sous-préfet – je crois qu'il partage le point de vue – pour organiser, comme nous avons fait pour l'opération Saphir, une opération spécifique incendie de forêt. Je crois que nous sommes suffisamment mobilisés et perturbés par ce qui s'est passé cet été pour l'organiser

pendant l'hiver. Je crois que c'est très important. L'opération Saphir nous a permis de tirer un certain nombre d'informations pour être les plus opérationnels possible. Je ne doute pas que si on fait une opération de lutte contre un éventuel incendie de forêt nous serons plus performants dans notre réactivité et notre organisation.

Bien évidemment, il y a aussi la possibilité d'évacuation qui, je le rappelle en termes d'organisation, tant que le préfet ou son représentant ne sont pas présents, le coordinateur est le maire. Dès que le préfet arrive, c'est celui-ci qui prend la main avec d'un côté le responsable des sapeurs-pompiers qui peut être le contrôleur général ou un colonel, puis de l'autre côté il y a le maire pour des raisons politiques et de connaissance du terrain immédiate. Voilà comment s'organisent les secours. Sur la cellule de crise, nous l'avons malheureusement expérimenté à Arès il y a très peu de temps, c'est le préfet et son représentant et il y avait le maire d'Arès d'un côté et le contrôleur général de l'autre.

Madame Véronique Debove : Vous avez totalement raison, Monsieur le Maire. En gestion de crise, il faut recenser un certain nombre d'éléments qui **puissent** aider le plus possible à l'évacuation des populations. Je pense que sur notre commune nous avons suffisamment de professionnels de la mer qui ont des « plates », mais ils n'ont pas le permis de transport à la personne ce qui est un problème qui peut être résolu rapidement si vous leur faites passer. Vous pourrez compter sur eux comme ressources potentielles pour évacuer en plus de l'UBA des personnes sur les villages ou autre.

Monsieur Philippe de Gonville : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Madame Anny Bey : Lors de l'opération Saphir, de mémoire, vous l'avez faite avec la municipalité, Préfecture, SDIS, etc.

Monsieur Philippe de Gonville : C'est la Préfecture qui l'avait organisée.

Madame Anny Bey : Il serait peut-être judicieux à un moment donné de faire des exercices d'évacuation village par village en live pour avoir les automatismes. Vous aurez les automatismes puisque vous avez fait Saphir. La prochaine sera peut-être Emeraude, mais il faudrait le faire village par village pour que les personnes se rendent compte d'elles-mêmes qu'elles sont opérationnelles. Elles pourraient être rassurées sur le fonctionnement global de la municipalité.

Monsieur Philippe de Gonville : Nous en prenons note.

Monsieur Luc Arsonneaud : J'ai eu la chance de préparer Saphir avec Justine et Quentin. Nous nous étions posé la question de savoir quel était l'impact sur la population. Il y a certaines municipalités qui ont refusé de mettre les gens sur le terrain. Je suis d'accord avec vous, il faut que les gens se rendent compte réellement de ce qu'il se passe, mais je pense qu'il va y avoir beaucoup d'opposition. Les gens ne vont pas comprendre et cela va être à mon avis très compliqué.

Madame Anny Bey : Je pense que quand ils ont vu le convoi de voitures bloquées sur les portes de l'océan et Pyla-sur-Mer et l'incivilité qui a régné à ce moment-là... Je pense que si vous attendez deux ans pour faire ce genre de chose, je pense que nous aurons tous à peu près oublié. Si on réagit maintenant, je pense que les gens sont en capacité de comprendre ce qu'on va leur demander. De plus, ils seront rassurés de voir que nous avons une cellule municipale qui fonctionne. Bien évidemment, sur Saphir l'opposition n'y était pas associée et peut-être qu'elle y sera cette fois-ci. Quoi qu'il en soit, une municipalité doit montrer à la population qu'elle maîtrise tout le système d'amont en aval. Je pense que nous sommes prêts. Nous avons vu des images que nous ne risquons pas d'oublier. Pour la population à Cazaux, à Arcachon ou Gujan-Mestras, je pense que si on leur disait ça, elle serait

prête à le faire pour ne pas vivre ce cauchemar de prendre ses valises, de monter dans la voiture et de se dire que peut-être je ne verrai jamais ma maison avec tous mes souvenirs.

Monsieur Fabrice Pastor Brunet : Puisque nous en sommes à la question de l'évacuation, il ne faut pas que nos propos soient trop anxiogènes. Il faut d'abord renforcer la prévention, car l'évacuation sera extrêmement compliquée. Lorsque nous atteignons plusieurs dizaines de milliers de personnes au plus fort sur la commune, nous ne pouvons pas évacuer 70 000 personnes d'un claquement de doigt. Ce n'est pas possible. Deuxièmement, Monsieur Arsonneaud a été très clair là-dessus. L'évacuation maritime, oui, mais il faut être prudent. Ce n'est pas l'alpha et l'oméga pour la simple raison que des endroits ne s'y prêtent pas. Tous nos villages n'ont pas la vocation à avoir accès en fonction des horaires des marées. Il ne faut pas sortir les personnes d'un risque pour les jeter dans un autre risque. La mer est aussi dangereuse et il faut que les personnes qui se prêtent à ce concours soient en mesure de transporter les personnes en toute sécurité. Il est vrai que nous devons nous organiser. Après, vous avez raison de le rappeler, c'est la Préfecture qui prend la main là-dessus. Nous devons préparer en amont, proposer et laisser la Préfecture décider par la suite. Cette évacuation maritime devra être envisagée que de façon ponctuelle sur des endroits précis. Elle n'est pas la solution miracle en cas de risque d'incendie majeur.

Monsieur Philippe de Gonneville : Je rappelle que cela dépendra aussi des conditions météorologiques et de la zone de départ de feu. Si les vents sont de nord-ouest un peu soutenu, on ne recommandera pas l'évacuation maritime par le bassin d'Arcachon. Là, vous aurez plus de victimes liées à la fumée et inversement on invitera à se rendre côté océanique où là il n'y aura pas de risque majeur. C'est vrai qu'on ne peut pas établir un seul scénario. Il faut prévoir un certain nombre de scénarii pour essayer dans la mesure du possible de mettre en sécurité nos populations et leurs biens. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Je voudrais d'abord vous remercier pour ce Conseil municipal qui est plus un échange, un débat, qui va nous permettre collectivement de porter auprès de nos partenaires, des services de l'État, des sapeurs-pompiers, de l'ONF un certain nombre de propositions. Je souhaite qu'elles soient le plus claires possibles. Si nous sommes contraints par la législation, je souhaite – le Sénat nous a fait part de 70 recommandations en la matière que nous pourrions amender – demander à nos représentants parlementaires de porter devant les assemblées des modifications réglementaires de manière à prévenir et lutter le plus efficacement possible.

J'aimerais conclure en disant que grâce à nos sapeurs-pompiers, grâce à nos forces de sécurité, la gendarmerie et la police, dans l'incendie qui aurait pu être dramatique dans le week-end d'avant, grâce à la présence aérienne (4 canadiens, 2 dash, 2 hélicoptères), nous avons pu limiter les dégâts. Je souhaite que nous puissions faire des propositions collectives pour améliorer notre réactivité et notre capacité à nous défendre face à un danger très grave pour la presqu'île de Lège-Cap-Ferret. Je vous remercie de cette réunion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

Ce procès-verbal a été approuvé à l'unanimité lors de la séance de Conseil Municipal du 24 octobre 2022.